

## Référent déontologue/laïcité/lanceur d'alerte

Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret

La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie dans la fonction publique prévoit que chaque Centre de Gestion de la fonction publique territoriale a l'obligation de mettre en place au niveau de son département un référent déontologue.

Le référent déontologue conseille les agents publics sur le respect des obligations et des principes déontologiques prévus par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Il exerce également les fonctions de référent « alerte éthique » (loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite loi Sapin 2) et de référent laïcité (circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique)

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret a fait le choix de mettre en œuvre une mission de référent déontologue qui puisse couvrir le conseil relatif au respect des obligations et principes déontologiques, le recueil des signalements d'alerte et les conseils en matière de laïcité.

Sa compétence territoriale a été étendue au département du Cher. Tout agent public territorial du Loiret et du Cher peut ainsi saisir le Référent déontologue.

Le référent déontologue est extérieur aux services du Centre de Gestion. Il est indépendant et impartial. Il est désigné pour ses compétences techniques reconnues en matière de déontologie. Il est soumis à la discrétion et au respect du secret professionnel. Seul l'agent sera destinataire des réponses apportées à ses questions au terme d'un échange personnel et confidentiel.

Cette fonction de conseil s'exerce sans préjudice de la responsabilité et des prérogatives de l'autorité territoriale et de l'agent lui-même. Le soutien que le référent apporte permet de prévenir les conflits, contentieux, risques juridiques liés à l'application des principes déontologiques auxquels sont soumis les agents publics locaux.

Suite au prochain départ du référent déontologue actuellement en fonction, le Centre départemental de gestion recherche un nouveau référent déontologue à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## ACTIVITES

### 1- Conseil déontologique et assistance aux agents, aux élus et membres des services ou établissements :

- Apporter tout conseil utile sur le cadre déontologique relatif aux droits et obligations du fonctionnaire (cumul d'activité, projet de départ dans le secteur privé, probité, secret professionnel, respect du principe hiérarchique...);
- Exercer un rôle de conseil en matière de laïcité et délivrer des conseils ou avis appropriés ;
- Accompagner les agents et les élus pour prévenir ou faire cesser les situations de conflit d'intérêt ;
- Accompagner les agents concernés par l'obligation de procéder à une déclaration d'intérêts et à une déclaration de leurs situations patrimoniales ;
- Recueillir les alertes éthiques ;
- Alerter les agents ou l'autorité territoriale en cas de constat de non-respect des procédures et des dispositifs de prévention ;
- S'assurer de la prise en compte et suivre la mise en œuvre des conseils et préconisations ;
- Veiller au respect des bonnes pratiques et au respect des procédures réglementaires ;
- Suivre et évaluer le respect des recommandations et dispositifs de prévention ;
- Etablir une cartographie des risques après avoir procédé à leurs recensements ;
- Mettre en place des modalités de saisines simples et assurer la confidentialité des échanges ;
- Collecter les informations en respectant les règles de discrétion de confidentialité et de secret professionnel ;
- Analyser les informations recueillies ou constatées ;
- Promouvoir sa fonction en valorisant son rôle d'appui et de conseil prévention

## 2- Conception de dispositifs de prévention et mis en place de formations internes :

- Développer la connaissance des agents et des élus des mécanismes propres à prévenir ou à faire cesser les atteintes déontologiques ;
- Proposer des mesures de prévention et de correction pour les situations présentant un risque juridique ;
- Participer à la conception et à la diffusion d'outils spécifiques d'information pour sensibiliser les agents et les élus à leurs obligations-Être force de proposition pour contribuer à une large diffusion d'une culture déontologique au sein de la collectivité départementale ;
- Assurer une veille juridique

## 3- Lien avec les organismes tiers :

- Être l'interlocuteur privilégié de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique ;
- Être l'interlocuteur privilégié de l'Agence nationale de prévention et de lutte contre la corruption

# EXPERIENCES ET COMPETENCES

## 1 -CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

- Réglementation relative aux droits et obligations des fonctionnaires
- Réglementation relative à la prévention des conflits d'intérêts
- Connaissance du fonctionnement général d'une collectivité territoriale et d'un établissement public local

## 2 -APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Capacités rédactionnelles
- Discrétion
- Impartialité
- Aptitude pédagogique

# LIEU D'EXERCICE DES FONCTIONS

A domicile mais un bureau au CDG est réservé au Référent déontologue, s'il a besoin de venir sur site.

## PERSONNE À CONTACTER

Madame Sylvie ROBERT, Directrice générale des services 02.38.75.66.24 ; [direction@cdg45.fr](mailto:direction@cdg45.fr)

Merci d'envoyer votre lettre de candidature et votre curriculum vitae détaillé à :

Madame la Présidente du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret  
20 avenue des droits de l'homme  
BP 91249  
45002 Orléans cedex